



# **La création d'une industrie de défense européenne, nécessité et/ou chance pour la France, sa défense et celle de l'Europe ?**

Mémoire de géopolitique  
du chef de bataillon de Fritsch Marc  
dans le cadre de l'étude dirigée « Europe de défense »

**directeur du séminaire : André Brigot**

**avril 2002**

## **Fiche de présentation documentaire**

1 la création d'une industrie de défense européenne, nécessité et ou chance pour la France, sa défense et celle de l'Europe ?

2 –chef de bataillon de Fritsch Marc

3 – 01/03/2005

4 – Division C, groupe C6

5 – Mémoire de géopolitique

6 –Confrontées à une évolution très rapide de l'environnement économique et politique, les industries d'armement françaises ont abandonné (ou sont en cours) leur dimension nationale pour participer à la création d'une industrie de défense européenne. Il s'agit là d'une nécessité vitale d'un point de vue économique, mais qui peut paraître de nature à remettre en cause la souveraineté et l'indépendance nationale. Ce n'est point le cas et la création d'une industrie de défense européenne de taille critique peut être un des moteurs des réformes nécessaires pour l'Etat français et éviter ainsi à la France de sombrer dans l'impuissance souveraine, conséquence d'une volonté d'indépendance nationale trop restrictive..

7 – Mots clés : armement, industrie, Europe, armées, réforme

# table des matières

<i>Introduction</i> .....	4
<b>I) la nécessité d'une industrie de défense européenne</b> .....	6
1) les enjeux.....	6
2) situation de l'industrie française.....	11
<i>Un engagement tardif sur la voie des restructurations</i> .....	11
<i>L'aéronautique militaire et l'espace</i> :.....	13
<i>Les systèmes de missiles</i> .....	13
<i>Les industries de l'armement terrestre</i> .....	15
3) la situation européenne actuelle :.....	16
<i>De multiples justifications pour une ambition européenne</i> .....	16
<i>Les justifications militaires</i> .....	17
4) <i>Le point sur les principaux acteurs publics et les groupes de pressions</i> .....	18
<i>La Commission Européenne</i> .....	18
<i>L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR)</i> .....	20
<i>Le processus LoI (Letter of Intent)</i> .....	21
<i>Les sociétés européennes</i> .....	21
<i>L'European Defense Industry Group (EDIG)</i> .....	22
5) <i>Panorama des principales sociétés européennes</i> .....	22
<b>II) une chance pour la France et l'Europe</b> .....	24
1) <i>Rappel sur la théorie économique</i> .....	24
2) <i>L'industrie de défense européenne : un moyen de résoudre le prix de l'indépendance nationale</i> .....	24
<i>En termes financier et social</i> :.....	24
<i>En termes technologiques</i> :.....	25
<i>En termes politiques</i> :.....	26
<i>En termes culturels</i> :.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3) <i>la création d'une industrie de défense européenne est véritablement une chance pour la France</i> .....	26
<i>Vers une armée plus efficace !</i> .....	26
<i>Un moyen de développer le processus de réforme de l'état !</i> .....	27
<i>Un axe de réflexion pour un état stratège !</i> .....	28
<b>Conclusion</b> .....	32
<b>Bibliographie</b> .....	33

## ***Introduction***

L'Europe est née de la volonté vitale d'exorciser le spectre de la menace ancienne et celui de la menace nouvelle. Deux préoccupations ont en effet pesé sur le cours des événements : la hantise d'une résurgence de la menace allemande et la montée du péril soviétique<sup>1</sup>. Les premières tentatives ont donc visé à la création d'une Europe de la défense : il y eut donc le traité de Dunkerque, celui de Bruxelles, puis l'OTAN, l'UEO. Mais l'échec de la Communauté Européenne de Défense a sonné le glas des grands projets politiques et l'Europe par l'action de quelques eurocrates convaincus s'est dès lors construite sur le terrain économique. Avec cet échec dans le domaine militaire, puis son retrait de l'OTAN, la France a toujours mené un jeu particulier : son industrie de défense a fait de même. Elle a su participer à de remarquables succès en particulier en coopération mais elle a toujours conservé jalousement son indépendance. Aussi elle a tardé à adapter son outil au nouveau contexte international. L'industrie d'armement française se voulait être à la fois un outil de puissance économique et la garantie d'une défense indépendante. Or la réduction des budgets d'équipement, la convergence des besoins opérationnels, la recherche de la compétitivité pour exporter sur des marchés de plus en plus concurrentiels, la nécessité de concentrer l'effort de recherche et de développement pour rester dans la course à l'innovation technologique sont autant de facteurs qui se conjuguent aujourd'hui pour inciter les industriels européens de la défense à se regrouper au sein de sociétés communes. Dans ce monde plus globalisé et plus concurrentiel que jamais, et tout en s'engageant de plus en plus dans la construction européenne, la France n'entend pas abandonner son attachement à l'indépendance nationale, à sa souveraineté et à son autonomie stratégique, comme en témoigne la modernisation de son armement nucléaire. Dès lors il semble qu'un antagonisme apparaisse entre les nécessités économiques que ressentent les industriels, les impératifs de compétitivité et les désirs de rester une nation souveraine. Une industrie de défense française qui se fondrait dans des entités européennes permettrait-elle à la France de conserver un outil de puissance économique et de garantir l'indépendance de sa défense ou faut-il sacrifier l'un au profit de l'autre ? Il faut en fait se rendre compte que la dynamique économique mène nécessairement à la création d'une industrie de défense européenne qui apparaît comme une nécessité puis comme une chance pour la France, sa défense et celle de l'Europe.

---

<sup>1</sup> Robert TOULEMON , *La construction européenne*, 1994, édition du livre de poche.

Néanmoins avant de poursuivre cette étude trois remarques apparaissent. Cette question de l'indépendance revêt en France une acuité particulière source d'étonnement à l'étranger. Notre pays est avec le Royaume-Uni au premier rang en Europe par la dimension de son industrie de défense qui est présente sur la quasi-totalité des créneaux d'équipement. Il est donc légitime que cette dernière retienne une attention particulière à la mesure de la place qu'elle occupe dans l'économie et dans la politique de défense. Mais chez tous nos partenaires européens la transformation du secteur industriel de la défense ne semble pas soulever des inquiétudes aussi vives ni des débats aussi passionnés. À l'évidence ces pays ne font pas de la nationalité de groupes au demeurant largement privatisés un sujet majeur de préoccupation. Il s'agit peut-être là encore d'une exception française. Il paraît également nécessaire de replacer la question dans un contexte très évolutif qui en modifie les termes. L'industrie de défense ne possède plus aujourd'hui de frontière aussi nette que par le passé. Les entreprises diversifient leur activité en cherchant à diminuer la part revenant aux stricts domaines militaires. De nombreuses technologies civiles apparaissent désormais aussi stratégiques voire davantage que ne l'étaient en leur temps les technologies militaires. La notion de défense nationale a évolué au moment où la menace aux frontières disparaît et où la dissuasion nucléaire semble suffire à garantir la protection du sanctuaire national mais aussi au moment où d'autres besoins apparaissent en termes de sécurité intérieure. Enfin il est peut-être déjà dépassé de s'interroger sur les effets de l'europanisation des industries de défense, dans la mesure où pour rivaliser sur les marchés mondiaux les grands groupes pourraient refuser de limiter leur vision à l'Europe, ouvrant rapidement la voie à des alliances ou des fusions transatlantiques démontrant ainsi que les réalités économiques et industrielles s'imposent aux politiques avant même que ces derniers ne puissent en prendre la mesure.

Ainsi, c'est par la création d'une industrie de défense européenne, réalisation économique, que les grands projets politiques d'origine reviennent au premier plan.

## ***1) la nécessité d'une industrie de défense européenne.***

### **1) les enjeux**

La France ne pourra assurer seule le maintien et l'amélioration de sa compétitivité et une répartition optimale des pôles de compétence dans le domaine de l'industrie de défense devra se faire au niveau européen. En effet, au-delà des débats sur la forme et la nature de la construction européenne et sur les évolutions relatives à son élargissement, l'appartenance de la France à l'UE est une réalité, et l'autonomie de la France apparaît peu réaliste. Sur le plan économique, l'euro a interdit les politiques monétaires et limite fortement les politiques budgétaires tout en contraignant très fortement l'inflation (même si les derniers chiffres...). A l'évidence, l'intégration de la France dans l'UE confortera sa place dans un monde multipolaire qu'elle doit favoriser pour conserver sa propre capacité d'influence. C'est tout le sens de la phrase du général de Gaulle : " L'Europe est le levier d'Archimède de la France ". Cela étant, des réticences, voire des résistances se font jour. Celles-ci peuvent se fonder sur la crainte que l'aventure européenne présente de graves dangers. Cette perception est trop pessimiste. En effet, refuser la compétition ne préserve pas la France des mutations économiques. Les exemples du secteur automobile, ou encore celui de la sidérurgie, sont là pour démontrer que, s'il faut savoir négocier et accompagner des changements douloureux sur le moment, il ne faut pas pour autant les rejeter. La compétitivité économique est la meilleure garantie de pouvoir préserver et améliorer les grands équilibres économiques et sociaux, y compris, pour la France, celui de garantir le niveau de vie de sa population. Pour de nombreuses entreprises, notamment les plus grandes, même si cela peut susciter un certain nombre de difficultés (nationalité, capitaux, etc.), le tournant de l'internationalisation a été pris depuis longtemps avec des résultats tangibles. Même si cela nécessite de profonds bouleversements, des remises en question, des difficultés qu'il faut affronter, c'est bien en faisant le choix de la compétitivité et de la concurrence internationale au sein de l'Europe, que la France sera en mesure de relever les principaux défis auxquels elle se trouve confrontée : conserver sa capacité décisionnelle et son autonomie, maintenir son influence, sa culture et son rang au plan mondial, maintenir le niveau de vie de sa population. (Rappelons que le ratio PIB par habitant place maintenant la France au 12<sup>e</sup> rang européen<sup>2</sup>). Les enjeux d'une politique industrielle de Défense européenne sont donc réels. La politique industrielle de

---

<sup>2</sup> The Economist, 2<sup>nd</sup> March 2002

Défense de la France évolue aujourd'hui dans un contexte plus complexe qu'autrefois : la diminution des budgets nationaux, la contraction du marché mondial et la concurrence accrue qui en découle, imposent une compétition sans précédent. Cette mutation n'est pas simple à maîtriser. Tout d'abord, on peut déplorer qu'en France, elle n'ait pas fait l'objet de véritables anticipations. Par ailleurs, en ce domaine, il y a une particularité française, héritage d'un passé politique militaire riche que la Révolution, Napoléon, de Gaulle et bien d'autres ont toujours encouragé, au nom d'une France souveraine et indépendante. Aujourd'hui encore, l'interventionnisme de l'Etat dans ce secteur d'industrie est fort. Compte tenu de la spécificité qu'il représente, cela n'est pas illogique. Mais, en Europe, les marchés intérieurs sont trop rétrécis et ne permettent plus le développement de programmes militaires majeurs. Est ainsi posée la question essentielle des concentrations industrielles et la recherche d'une plus grande rentabilité, l'objectif étant de disposer de puissantes capacités industrielles et de financement de recherche et développement. L'équation est à la fois simple et complexe : chacun des pays européens, en particulier la France, n'ont plus (ou ne se donnent plus) les moyens de concevoir, développer et produire les moyens de leur défense. L'absence de volonté politique est sans doute l'une des causes de ce constat, mais les coûts croissants des matériels de plus en plus sophistiqués, la rapidité d'évolution des techniques et des technologies et surtout l'absence de possibilité d'effet de série, conduisent à ce résultat, visible dans chacun des pays européens. Seules échappent à ces difficultés, les entreprises qui ont déjà, sur des créneaux porteurs (communication, espace, etc.), acquis une dimension internationale ou qui ont plusieurs cordes à leur arc (Dassault par exemple) . Mais, d'une façon générale on observe que la France, l'Espagne, la Grande Bretagne, l'Allemagne et, plus largement, les principaux pays européens qui disposent d'une industrie de Défense, éprouvent les mêmes difficultés. Difficultés renforcées par une compétition mondiale accrue face au concurrent américain qui, en ce domaine comme dans d'autres, se donne les moyens de la supériorité scientifique et technique. En témoignent les chiffres rapportés par P-M de la Gorce : " De fait, mettant à profit les nouveaux excédents budgétaires, l'administration Clinton a proposé pour l'année fiscale 1999-2000, des dépenses militaires accrues que le congrès a augmentées à son tour. Elles vont ainsi se monter à 267,8 milliards de dollars, soit près de 7% de plus que le précédent budget. Cet accroissement concernera surtout le budget de recherche et développement, de sorte que la supériorité scientifique et technique des forces américaines augmentera par rapport au reste du monde ".. (Et, à la suite des attentats du 11 septembre, le nouveau budget de la défense américaine va accentuer cet état de fait puisque selon le directeur de J. P. Morgan Europe cette accroissement du budget va entraîner 0,5 % de

croissance supplémentaire en 2002<sup>3</sup> vous .) La supériorité industrielle et commerciale que générera ce choix politique de privilégier la recherche et la défense est dès lors évidente. Face à cela, **construire l'industrie européenne de Défense relève d'une impérieuse nécessité**. La nécessité économique n'est plus à démontrer, tant les marchés nationaux sont devenus exigus, tant les rapports d'échelle sont démesurés. Pour mémoire, chaque année, le Pentagone dépense, pour la seule R&D, plus de 200 milliards de francs, soit dix fois plus que la France. Ceci contraint les Européens à se regrouper pour partager les coûts des programmes de R&D de plus en plus exigeants en termes de performances. " La construction européenne, seule chance de survie. " tel est le propos de M Jean Fournet<sup>4</sup>, directeur de la coopération et des affaires industrielles à la Délégation générale pour l'armement et représentant français au conseil d'administration de l'OCCAR . Si cette nécessité s'impose à tous, il n'en demeure pas moins que la problématique est particulière à ce secteur industriel. On peut la résumer ainsi : la France, soucieuse de son indépendance et de sa souveraineté, a fait le choix de l'autonomie en matière de défense (hors de l'OTAN et hors du protectionnisme américain) et, à ce titre, a développé des compétences dans tous les domaines de ce secteur d'industrie ; dès lors, du fait même que la France est technologiquement en pointe, tant dans les secteurs de la communication que dans le domaine naval, terrestre, aéronautique, etc. il apparaît qu'elle a plus à perdre qu'à gagner : plus à perdre, par exemple, que l'Allemagne ; enfin, le débat est engagé (et loin d'être clos) sur les choix à faire entre les alliances transnationales et des pôles d'excellence par pays. Les réticences sont fortes et il ne faut pas les sous-estimer. A cela s'ajoutent les questions plus générales déjà évoquées (implantation des sièges sociaux et des centres de décision, détention du capital, propriété industrielle, secret défense, etc.) qui sont d'autant plus sensibles dans ce secteur d'activité. De même, la garantie d'approvisionnement des Etats, l'établissement du principe de dépendance mutuelle pour les capacités technologiques et industrielles " abandonnées en national ", sont autant de sujets sensibles. J. Fournet n'écarte pas l'idée d'explorer d'autres voies pour contourner les obstacles et améliorer au plus vite la compétitivité industrielle au plan européen. Il plaide, notamment, pour la multiplication des coopérations qui présentent l'avantage de partager les coûts de développements et de réduire ceux des productions par des économies d'échelle. L'OCCAR, créé en 1995, est de ce point de vue, d'un grand intérêt, puisqu'il a pour mission de conduire les programmes d'armement. Les quatre pays membres, qui se sont engagés à

---

<sup>3</sup> interview du directeur de la banque J P. Morgan Europe, le 9 mars 2002 sur la radio B. F. M.

<sup>4</sup> Jean Fournet, *Peut-on encore parler de politique industrielle* , L'Armement n°64, déc 1998

consolider la base industrielle et technologique de Défense et à donner la préférence aux matériels développés en commun au sein de l'OCCAR, ont sans aucun doute montré la voie de ce qu'il faut mettre en oeuvre pour rester dans la course. A l'heure où il est question de désarmement (ONU), les Américains font un effort sans précédent en R&D de Défense, la Chine fait de même, ainsi que d'autres pays asiatiques. De fait, c'est la course aux armements qui a été relancée avant même les attentats du 11 septembre 2001 et l'Europe a le choix, soit d'être dans cette course, soit de laisser les Américains maître du jeu... et du monde. L'Europe de l'armement signifie, pour les Etats, et particulièrement pour la France qui dispose de capacités technologiques reconnues, mais aussi et surtout d'une autonomie héritée de la guerre froide et de choix politiques de l'après guerre, l'abandon de prérogatives nationales. Le prix peut paraître lourd à payer, mais la preuve est faite qu'aujourd'hui, la compétition (et donc la compétitivité) est impossible si les entreprises n'ont pas la taille adaptée (internationale), un marché conséquent et des capacités réelles de financer leur R&D. La France a su se fixer des priorités. Elle a préservé ses capacités, particulièrement dans les secteurs de la communication et de l'aéronautique. Elle a également su donner une dimension internationale à des groupes spécifiques, sur les créneaux porteurs leur permettant de rivaliser avec le gigantisme américain. De fait, l'Union européenne a déjà commencé à porter ses fruits. Il n'en demeure pas moins que malgré ces réussites fortement soutenues, dans un contexte de contrainte budgétaire sans précédent depuis une décennie, d'autres compétences sont mises à mal. Le secteur terrestre, naval, celui des munitions sont malmenés. Au bout du compte, des compétences disparaissent, des maîtrises technologiques s'évanouissent. Si, dans un premier temps, ce sont les hommes et les productions qui ont subi cette rigueur, aujourd'hui, c'est la R&D qui est atteinte. Les PDG de ces entreprises ont alerté les pouvoirs publics sur cet enjeu. Le DGA lui-même, devant la commission de Défense en a convenu. A travers cela, c'est la compétitivité de notre industrie, à 10-15 ans qui est posée. et notre place dans la construction européenne. Avec Airbus, Ariane, etc. la démonstration a été faite que c'est bien sur la base de maîtrises technologiques au niveau européen, d'une R&D à l'avant garde, que l'on peut construire et être compétitif. Délaisser, comme actuellement, certains secteurs, certaines compétences, c'est faire le choix de les faire disparaître et ne plus être dans la course. Les 10 dernières années de contraction budgétaire pour les équipements (titre V) ont entraîné un vieillissement de matériels que l'on tarde à renouveler. Aujourd'hui, pour ne plus aggraver ce retard, le budget d'équipement est essentiellement orienté " programmes ". Cela signifie aussi que l'on délaisse la R&D, c'est à dire que l'on occulte l'avenir. Le récent exemple de l'abandon du missile ANF (successeur de l'Exocet) est significatif, le chef de l'Etat-Major de la marine

privilégiant sa dotation " navire ". Au-delà de cet exemple et de l'intérêt réel de ce produit, il est, d'une manière générale, urgent de préserver, voire d'amplifier les budgets R&D. C'est le prix à payer pour être un acteur reconnu en Europe, pour être compétitif et pour valider cette maîtrise technologique si particulière qu'est l'armement. Les enjeux d'une politique industrielle européenne de Défense sont fondamentaux. Ils sont, dans le contexte mondial nouveau et notamment par rapport aux Etats-Unis, la garantie de conserver notre rang. Ils nécessitent : que les Etats dépassent leur logique d'intérêts nationaux et ne laissent pas les entreprises, seules, dans une logique purement industrielle ; que l'Europe (l'OCCAR) établisse des convergences fortes entre les entreprises d'une part, et les Etats d'autre part, pour tendre à mettre en commun les moyens financiers et l'expression des besoins ; que les entreprises soient encouragées à diversifier leurs activités ou, pour le moins, à utiliser leur potentialité de façon duale car, à l'évidence, l'isolement industriel, qui plus est dans un secteur d'activité aussi particulier, n'est pas satisfaisant. En tout état de cause, il faut réfléchir sur l'opportunité qu'il y a à décloisonner la R&D afin de lui trouver les applications les plus larges possible. C'est aussi là un gage de compétitivité. Au risque de forcer le trait et pour mettre en exergue ce que signifie la non consommation de 9,3 milliards dédiés aux équipements en 1999, il faut que la France n'hésite pas à accroître cette enveloppe (titre V), pour combler ses retards d'équipements (du moins ceux qu'elle juge prioritaires) et soutenir effectivement sa recherche. Il serait contradictoire de vouloir afficher une volonté de construction européenne où la France (au moins en ce domaine) aurait un rôle essentiel à jouer et ne pas se donner les moyens de cette politique. C'est en substance ce qu'indiquait Mme Bailes, directrice des affaires politiques de l'UEO, en précisant quels étaient, selon elle, les devoirs des industries de Défense : soutenir les activités militaires, être compétitif et conserver les noyaux durs des technologies. Dans cette perspective, les entreprises doivent être soutenues, dans leurs performances, par les Etats et par les choix politiques qu'ils opèrent. L'industrie de Défense sera compétitive dans 15 ou 20 ans si elle est européenne, si elle a atteint une taille lui permettant de rivaliser avec les plus grands, notamment les Etats-Unis et si, dès aujourd'hui, la R&D est reconnue comme étant une priorité et soutenue comme telle. Elle sera avant tout compétitive si, comme le soulignait N. Tenzer , " il y avait une prise de conscience et une volonté politique d'aller en ce sens ". les éléments constitutifs de compétitivité étant : l'entreprise compétitive, la R&D à l'avant garde et l'Etat, avec ce qu'il représente comme capacité de mobilisation, de réformes acceptées, de stratégie globale, de cohésion sociale et de démarches fédératrices. C'est cette approche qui sera développée dans la deuxième partie.

## **2) situation de l'industrie française**

L'industrie française de défense s'est adaptée avec un temps de retard à l'évolution de l'environnement international et du marché de l'armement, continuant à se caractériser, jusqu'à une date récente, et à la différence de la plupart des pays européens, par la présence de groupes nationaux concurrents sur des segments identiques. La phase de réorganisation autour de grands pôles nationaux, rendue complexe par le poids particulier de l'Etat dans le capital de plusieurs de ces entreprises, est désormais achevée, ouvrant la voie à des regroupements européens dont certains secteurs demeurent cependant à l'écart.

### **Un engagement tardif sur la voie des restructurations.**

Historiquement, l'Etat a pris une part prépondérante à la création et au développement d'une industrie française de production d'armement, au travers de ses propres établissements ou de l'impulsion donnée à l'industrie privée. L'industrie de défense a donc toujours occupé une place particulière dans l'économie nationale, en marge de la logique de l'économie de marché. L'Etat, client unique, avant tout animé de préoccupations de sécurité nationale, a constamment orienté le secteur de l'armement dans le cadre d'une politique industrielle aux formes multiples : nationalisations de 1936 et 1981, nationalisations " sanctions " de l'après-guerre, répartition de l'aide du "plan Marshall", restructurations, rationalisations et plus récemment privatisations et regroupements.

A partir des années 1960, les pouvoirs publics ont plus particulièrement accentué le développement d'une industrie d'armement couvrant toute la palette de matériels de défense en vue de garantir l'indépendance stratégique, établissant un lien fondamental entre doctrine de défense et politique industrielle. Justifiés du point de vue de la sécurité et de la puissance du pays, les investissements dans le secteur de l'armement l'étaient aussi au regard de la performance industrielle. La recherche militaire a largement contribué à l'avènement d'innovations fondamentales, comme les semi-conducteurs, les avions à réaction ou les satellites de communication, donnant lieu à d'importantes retombées civiles. Le Commissariat général du Plan notait en 1993 que les industries liées à la défense sont une composante essentielle du niveau de développement technique et industriel de la France. Ce potentiel technologique a pu être mobilisé dans le domaine civil, et a puissamment contribué à la mise sur le marché de produits performants". Si dans le contexte de la guerre froide, l'importance des dépenses militaires et la part élevée des crédits de recherche et de développement alloués à la défense allaient de soi, l'évolution du contexte international a entraîné une révision radicale des stratégies de défense et une diminution des crédits d'équipement des années, qui remettent fortement en cause l'environnement du secteur de

l'armement et appellent une révision profonde de la politique industrielle de défense.

Force est de constater que face à ce contexte nouveau, l'industrie française de défense ne s'est engagée qu'assez tardivement sur la voie des restructurations nationales puis des alliances avec des partenaires étrangers, en tous cas beaucoup moins rapidement et franchement que les entreprises américaines ou d'autres pays d'Europe. En effet, si des regroupements se sont opérés dès les années 1970 et 1980, par exemple par la fusion de Nord et Sud-Aviation au sein d'Aérospatiale ou par l'absorption de Bréguet par Dassault, l'industrie française d'armement présentait encore, au début de la dernière décennie, un visage très morcelé.

D'une manière générale, les mouvements de concentration se traduisent par la fusion de deux ou plusieurs entreprises autonomes préexistantes ou par cession d'activités d'une société à l'autre.

En France, les restructurations ont longtemps privilégié les opérations de concentration horizontale entre entreprises aux activités similaires. Pour dégager les ressources nécessaires à ces acquisitions dans le domaine militaire, des entreprises ont parfois été conduites à céder certaines activités civiles. Thomson (aujourd'hui Thalès), par exemple, s'est dessaisie de ses activités dans les télécommunications publiques, dans l'imagerie médicale et dans l'électroménager pour se recentrer sur les activités militaires. Ces concentrations horizontales nationales devaient aboutir à la constitution de "champions" nationaux tels qu'ils sont définis par la théorie économique. Quant aux restructurations de dimension transnationale, on constate qu'en France plus qu'ailleurs, la perspective de rationalisation des industries d'armement ne s'envisage pas dans les mêmes termes que pour les autres secteurs industriels. Un lien très fort y est en effet établi entre capacité de production nationale et garantie d'une politique de défense réellement indépendante. L'attachement au maintien des compétences nationales, pour des motifs politiques ou économiques, constitue un frein au développement des coopérations et des alliances. Les conséquences sociales des restructurations et la difficulté à faire évoluer le statut juridique des entreprises du secteur public, et plus encore des établissements industriels de l'Etat, ont également largement contribué à ralentir le mouvement.

Enfin, si les fusions nationales sont "faciles" matériellement et culturellement, un échec ou un déséquilibre dans une alliance européenne ou transatlantique peut être lourd de conséquences

politiques.

Ces résistances ont largement contribué à freiner l'évolution de l'industrie française d'armement, qui s'est limitée dans un premier temps à des programmes de coopération industrielle ou à certaines prises de contrôle de sociétés étrangères, avant de s'engager aujourd'hui plus résolument dans une accélération de sa restructuration, avec l'apparition d'entreprises transnationales. L'élément le plus symbolique de cette évolution est incontestablement la création d'E. A. D. S.

Le mouvement d'eupéanisation de l'industrie de défense a connu des avancées très significatives dans le domaine aéronautique et spatial et dans celui des missiles. En revanche, les secteurs de la construction navale et de l'armement terrestre paraissent actuellement loin d'être en mesure de suivre un tel chemin.

#### **L'aéronautique militaire et l'espace :**

L'année 2000 a été marquée par une avancée spectaculaire des restructurations industrielles avec la création d'EADS qui constitue dorénavant le 1er groupe européen et le 3<sup>o</sup> groupe mondial dans l'aéronautique et l'espace, derrière Boeing et Lockheed Martin. EADS est, avec Eurocopter, le 1er groupe mondial d'hélicoptères, avec Airbus, le 2<sup>o</sup> groupe mondial pour les avions commerciaux et avec l'Eurofighter et le Rafale, le 4<sup>o</sup> producteur mondial d'avions de combat après Lockheed Martin, Boeing et British Aerospace. Une interrogation subsiste toutefois sur le devenir de Dassault Aviation dans le nouvel ensemble, la fusion avec DASA lui permettant de remettre en cause le pacte d'actionnaires conclu lors de l'entrée dans le capital de Matra Aérospatiale. Le groupe Snecma, entièrement centré sur l'aéronautique, est le 4<sup>o</sup> motoriste mondial après General Electric, Pratt et Whitney et Rolls Royce. Il réalise l'essentiel de sa production en coopération, en particulier avec General Electric et des partenaires européens. En matière spatiale, l'avènement d'EADS se traduira par la création d'Astrium, né du rapprochement de Matra Marconi Space et de Dasa, qui sera le 4<sup>o</sup> en., groupe mondial dans le domaine après Lockheed Martin, Boeing et Hughes. Alenia Spazio, filiale du groupe italien Finmeccanica, pourrait se joindre à Astrium. Cette concentration ne laissera plus que deux grands groupes spatiaux en Europe, Astrium. et Alcatel Space.

#### **Les systèmes de missiles.**

La fusion des activités missiles de Matra Bae Dynamics, qui regroupe British Aerospace et Matra- Aérospatiale, et de Finmeccanica, auxquels seront adjointes, dans le cadre d'EADS, les

activités de LFK, filiale à 100% de DASA, permettra de constituer le 1<sup>e</sup>, groupe européen dans le domaine des missiles et le 2<sup>e</sup> groupe mondial après Raytheon. Ce regroupement a été entraîné par le rattachement des italiens au programme francobritannique de missile de croisière Storm Shadow/Scalp, ainsi qu'au projet Meteor de missile air-air longue distance.

### **L'électronique de défense.**

Le secteur est dominé par Thalès, qui a regroupé les activités d'électronique de défense d'Alcatel et de Dassault Electronique et qui constitue le 1<sup>er</sup> groupe européen d'électronique professionnelle civile et militaire dont le chiffre d'affaire ne représente cependant que le tiers de celui de Raytheon. Demeuré à l'écart des alliances globales, Thalès met en oeuvre une stratégie " multidomestique " dans le domaine militaire, consistant à nouer des alliances locales ou à créer des sociétés conjointes pour accéder aux marchés domestiques d'électronique de défense. En Europe, cette politique s'est illustrée par une participation dans le groupe espagnol Indra, Thalès ayant assuré sa présence, lors de la privatisation de ce dernier, comme seul partenaire industriel de référence. Hors d'Europe, après une alliance avec la société sud-africaine African Defence Systems, la création d'une société conjointe avec le groupe australien Australian Defence Industries ainsi qu'avec le groupe singapourien Avimo, elle a racheté la moitié des activités d'électronique de défense du sud-coréen Samsung Electronics. Thalès est également entré, avec Aerospatiale-Matra, Dassault Aviation et la Snecma, dans le capital du constructeur aéronautique brésilien Embraer. La restructuration et le regroupement autour du pôle Thalès / Alcatel accélère le positionnement des autres acteurs (Sagem a pris le contrôle de la Sfm début 1999). Enfin, fait remarquable, Thalès a créé en 2001 une joint-venture avec le groupe américain Raytheon (Thalès Raytheon System)

### **Les industries de l'armement naval.**

Le principal acteur dans l'armement naval est la Direction des Constructions Navales ( DCN) qui couvre l'ensemble du domaine naval militaire, c'est à dire les sous-marins nucléaires et classiques et les bâtiments de surface. Thalès joue un rôle important dans les systèmes de combat. Les chantiers navals privés (Chantiers de l'Atlantique, Constructions Mécaniques de Normandie, Leroux et Lotz) n'occupent qu'une place modeste. Toutefois les chantiers de l'Atlantique vont construire les deux prochains transports de chalands de débarquement de la Marine nationale. Confrontée à une forte diminution de son plan de charge, la DCN s'est engagée dans une réduction de ses effectifs et une réorganisation autour de trois branches : les

constructions neuves, les systèmes de combat, la réparation et la maintenance. Son avenir passe par la diversification et surtout par l'exportation sur des marchés concurrentiels qui exigent une amélioration de sa productivité. L'évolution du statut de la DCN s'effectue à un rythme extrêmement lent, ses activités industrielles n'ayant été séparées des fonctions étatiques de la délégation générale pour l'armement (DGA) qu'en 1997. L'étape suivante a vu sa transformation, en 2000, en service à compétence nationale, dont l'effet principal est de séparer formellement la DCN de la DGA sans permettre pour autant une transformation des modes de gestion. La DCN demeure, en effet, un service industriel de l'Etat, géré sous compte de commerce. L'absence d'évolution statutaire de la DCN est considérée par nombre d'observateurs comme un handicap majeur pour améliorer ses modes de gestion, et donc sa compétitivité, et pour nouer des alliances industrielles avec des partenaires français, comme Thalès, ou européens. La loi votée, fin 2002, va permettre à DCN de préparer son changement de statut puisqu'elle, à partir de 2003, DCN sera doté d'une personnalité juridique indépendante. « Cette décision répond à une ambition forte de la France d'avoir un industriel capable de jouer un rôle majeur en Europe dans le domaine naval militaire »<sup>5</sup>. DCN sera une société nationale de droit privé. Ces effectifs se montent à 14 800 personnes pour un chiffre d'affaires en 2001 de 1,23 milliards d'euros et des prévisions pour 2002 de 1,7 milliards d'euros

### **Les industries de l'armement terrestre.**

L'essentiel de l'industrie française d'armement terrestre est désormais regroupé au sein de GIAT Industries, société nationale créée en 1990 et issue des arsenaux terrestres, qui demeure le premier acteur européen dans le domaine de l'armement terrestre et qui a progressivement englobé Luchaire, Manurhin, Cime-Bocuse, la Société française de mécanique et Mécanique Creusot Loire. Engagé dans de nombreux programmes en coopération, GIAT-Industries se trouve néanmoins en situation difficile et devant des perspectives très réduites en matière d'alliances européennes, en raison de ses graves difficultés financières illustrées par les recapitalisations successives auxquelles l'Etat a dû procéder. En dépit de sa transformation en société en 1990, GIAT Industries voit s'accumuler les difficultés qui ont conduit l'Etat à injecter, d'avril 1996 à décembre 1998, c'est à dire en à peine plus de deux années et demi, un montant total de 17,4 milliards de francs sous forme de recapitalisations, montant à rapprocher du chiffre d'affaires annuel moyen de 6,5 milliards de francs réalisé par le groupe durant la même période.

---

<sup>5</sup> interview de Jean-Marie Pointboeuf, directeur de DCN, Les Echos, 8 février 2002.

Certes, la société s'est trouvée confrontée à un environnement particulièrement défavorable dans le secteur de l'armement terrestre, mais elle souffre également des conséquences d'erreurs de gestion, en particulier la mauvaise couverture du risque de change du contrat de chars Leclerc conclu par les Emirats arabes unis, qui se traduira par une perte totale de 7,7 milliards de francs sur ce contrat qui constituait pourtant un succès commercial.

### **3) la situation européenne actuelle :**

#### **De multiples justifications pour une ambition européenne**

On rappellera que les industries d'armement subissent la forte réduction des budgets d'équipements nationaux et la diminution globale du marché mondial de l'armement, qui renforce la concurrence. Seule la constitution de groupes d'armement disposant d'une large surface financière paraît de nature à résoudre la contradiction entre les coûts de plus en plus élevés des matériels et la réduction des budgets militaires. La supériorité militaire passe aujourd'hui bien moins par le nombre que par la sophistication et l'avance technologique des équipements qui deviennent nécessairement beaucoup plus coûteux. Cette tendance se traduit par la diminution du nombre de nouveaux programmes, par la réduction de la cible des matériels majeurs, qu'il s'agisse d'avions, d'hélicoptères, de chars ou de navires, et par la difficulté des Etats à financer de tels programmes, souvent victimes de remises en cause ou de décalages.

L'exemple du renchérissement continu du coût des avions de combat montre que le développement de tels équipements ne pourra plus être entrepris par un pays isolément, à l'exception des Etats-Unis, la coexistence en Europe de trois programmes différents (le Rafale, l'Eurofighter et le Gripen suédois) ayant peu de chances de se reproduire.

Dans ces conditions, il n'est guère envisageable pour des entreprises françaises de défense de faire face seules à la complexité croissante des technologies et à l'augmentation des coûts de la recherche et du développement. Elles le peuvent d'autant moins qu'elles restent tributaires des capacités financières nationales, dont la contraction se traduit par l'allongement de la durée des programmes et la diminution des quantités commandées. La concentration industrielle offre pour sa part aux entreprises la possibilité de se rendre moins dépendantes d'un petit nombre de projets et de mieux absorber la réduction des commandes et la hausse du coût des matériels qui, répercutées sur une entreprise de taille

insuffisante, dégradent immédiatement son chiffre d'affaires, sa rentabilité et ses capacités d'autofinancement.

Par la concentration de l'effort de recherche et de développement et la diminution des coûts fixes, elle doit permettre d'optimiser les investissements pour la recherche et la fabrication, d'améliorer la compétitivité et de renforcer la capacité d'exportation, face à des concurrents américains organisés autour de grands groupes industriels de défense.

### **Les justifications militaires.**

La nécessité de disposer de matériels " interopérables " pour les opérations menées dans un cadre multinational, qui deviennent aujourd'hui la norme, conduisent à une convergence des besoins opérationnels des différentes armées. Cette concentration de la demande, certes encore partielle, comme en témoignent les difficultés de certains programmes en coopération, condamne à moyen terme le développement en Europe de multiples projets concurrents et constitue une puissante incitation à la concentration de l'offre. La préparation du futur avion de combat européen destiné à succéder au Rafale et à l'Eurofighter, à travers la recherche d'un programme commun, illustre ce phénomène.

Les arguments politiques.

La dispersion des industries européennes de défense apparaît également comme une source de faiblesse dans la construction d'une Europe de la défense, tant parce qu'elle ne permet pas de combler le retard technologique par rapport aux capacités américaines que par l'obstacle qu'elle constitue pour promouvoir une préférence européenne en matière d'équipements militaires. L'écart qualitatif entre les capacités des pays européens et celles des Etats-Unis vient une nouvelle fois d'être mis en évidence lors des conflits du Kosovo et de l'Afghanistan. Cet écart résulte de l'avance technologique américaine dans les domaines de l'acquisition, du traitement et de l'intégration de l'information en temps réel dans la chaîne de commandement, de la suppression des défenses ennemies, du brouillage offensif, ou encore des moyens satellitaires de renseignement. Cet écart très significatif se retrouve dans l'effort de recherche et de développement, puisqu'au moment où le budget d'études, de recherche et de développement atteint aux Etats-Unis 37,7 milliards de dollars, les pays européens appartenant à l'OTAN n'investissent pour leur part en la matière que 9 milliards de dollars. En outre, la dispersion des industries européennes de défense favorise celle de l'effort européen de recherche et de développement, saupoudré entre programmes concurrents au détriment de l'efficacité d'ensemble.

Comment des entreprises de défense françaises pourraient-elles espérer recueillir suffisamment de crédits de recherche et de développement pour engager seules les programmes leur permettant de rester dans la course à l'innovation technologique et de doter les forces armées européennes de matériels équivalents à ceux développés par les Etats-Unis ?

De même, le maintien d'industries de défense purement nationales contribue au cloisonnement du marché intérieur européen et ne permet pas, faute de compétitivité suffisante, de développer une préférence européenne pour l'achat d'équipements militaires. L'absence d'évolution fragiliserait donc la base industrielle et technologique européenne de défense sur laquelle entend s'appuyer une future politique européenne de défense disposant des moyens de son autonomie.

#### **4)Le point sur les principaux acteurs publics et les groupes de pressions**

##### **La Commission Européenne**

L'Union Européenne est en charge, au niveau intergouvernemental, de la Politique Européenne et de Sécurité Commune (PESC). Or, la gestion intergouvernementale de cette politique ne facilite pas la résolution rapide des problèmes liés à une perte de souveraineté.

Un grand marché européen pour les produits de Défense doit être mis en place en combinant la gamme d'instruments communautaires ou de politique étrangère et de sécurité commune, dont l'Union dispose. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, la Commission préconise une approche globale.

Avec l'intégration européenne, la Commission a tenté dès 1990 de mettre fin à l'article 223 du Traité de ROME qui exclut la production d'armements de la compétence de l'Union européenne. La Commission souhaitait dès cette époque rationaliser l'industrie de Défense au niveau européen, et introduire des règles de concurrence. Selon son rapporteur, « L'industrie de Défense est une industrie comme les autres ». Cette tentative se solda par un échec et il faudra attendre 1996-1997 pour reprendre cette discussion sous la pression budgétaire. Là encore la Commission espère obtenir une réelle responsabilité institutionnelle.

Le Conseil Européen crée un groupe de travail *ad hoc*, chargé de la « politique européenne de l'armement ». Ce groupe de travail ne fournira qu'une image unilatérale, fondée sur des parallèles avec les Etats-Unis. Or outre-Atlantique les règles de bases sont tout à fait différentes, l'Etat y demeurant une entité souveraine selon le modèle westphalien.

Pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Union, la commission préconise une approche globale :

- Un projet de position commune relative à l'élaboration d'une politique européenne d'armement,
- Un plan d'action pour les industries liées à la Défense.

Ce plan d'action comporte trois principaux domaines :

- La simplification des procédures administratives liées aux transferts intra-communautaires des biens de Défense. La définition de ses biens serait plus limitative que celle de l'article 296 : armes, munitions, matériels de guerre et outils de fabrication associés.
- Le code de conduite concernant les exportations d'armes.
- Une nouvelle législation européenne en matière de marchés publics qui catégoriserait désormais les biens de Défense en trois nouvelles catégories en fonction de leur sensibilité.

La Commission européenne peut, dans l'état actuel des choses, légitimement proposer son intervention dans les domaines du ressort du marché unique : douanes, TVA, fiscalité, statut des sociétés européennes, brevet européen.... Sans bénéficier jusqu'à présent d'organismes voués à la Défense et à son industrie, les responsabilités communautaires étaient réparties dans les mains d'au moins huit commissaires.

Dans le domaine de la régulation, l'Europe se construit également. Le groupe « Exportations d'armes conventionnelles » (COARM) a été créé afin d'élaborer un code a été adopté le 8 juin 1998. C'est une première étape fondée sur le dialogue entre exportateurs mais de nouvelles orientations sont à l'étude dans ce domaine.

L'objectif reste à terme la création d'une agence européenne de l'armement qui regrouperait les structures telles que l'OCCAR et l'OAEO quand ils rassembleraient tous les pays européens. L'expression du besoin serait réalisée en amont par les états-majors européens. Les Etats s'engageraient fermement sur les phases des programmes. Ces derniers seraient conduits par des équipes intégrées transnationales dans lesquelles les Etats enverraient leurs spécialistes.

Cela suppose que les Etats aient défini une politique de complémentarité technologique et industrielle, et que les pays à industrie plus modeste (et les autres) aient renoncé au « juste retour » au sens strict, pour s'inscrire dans la chaîne de valeur ajoutée européenne assurant un retour équilibré global. L'Agence européenne de l'armement pourrait alors mettre en œuvre

une politique d'achat fondée sur la concurrence, ce qui suppose qu'elle puisse contracter avec une base industrielle également restructurée.

### **L'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR)**

Créée en 1996 par l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, L'OCCAR est à l'époque l'ébauche d'une réponse à l'absence d'agence efficace d'acquisition de matériels. Le groupe armement de l'Europe occidentale, forum de réflexion sur l'armement et dépendant alors de l'union de l'Europe occidentale avait pourtant tenté de remédier à cette absence en incitant à la création de l'organisation de l'armement de l'Europe occidentale. Cette organisation devait cependant buter sur le nombre de pays participants. La réussite de l'OCCAR était donc, dans un premier temps, d'être une initiative réunissant des pays aux objectifs convergents et aux industries voisines, limitant ainsi les dissensions politiques. Au départ organisme, l'OCCAR devient organisation en obtenant une personnalité juridique le 28 janvier 2001, après entrée en vigueur de la convention cosignée par les pays à l'origine de l'initiative. La personnalité juridique lui confère maintenant le droit de signer des contrats avec les industriels. L'OCCAR gère déjà 33 milliards d'euros avec les programmes en cours. Ce sont d'anciens programmes de coopération entre les pays membres, dont elle a repris la gestion. « Ce chiffre passera à 60 milliards d'euros si le contrat d'avion de transport stratégique A 400 M est entériné »<sup>6</sup>. Pour cet avion, c'est l'OCCAR qui en vertu des délégations données par les états, a signé le contrat avec Airbus. Les buts assignés à l'OCCAR tendent globalement vers une plus grande efficacité dans la conduite des programmes. L'une des premières conséquences est un effet d'échelle due à l'absence d'une multiplication d'investissements en recherche et développement sur des projets de même nature dans les différents pays membres. D'autre part, la structure évite les complexes montages industriels procédant de l'application du juste retour. En effet un des principes retenus par l'OCCAR, l'abandon du juste retour, est un véritable bouleversement dans le landerneau des programmes de défense. Plus précisément, cette notion, qui prévoyait auparavant dans chaque programme d'armement en coopération un retour en termes de travail industriel ou de technologie à l'exacte hauteur des investissements engagés, se trouve désormais globalisé. Il s'étalera désormais sur plusieurs programmes et plusieurs années. Ce par est important car il ouvre une opportunité de réelle confiance dans la gestion des programmes en coopération. Il symbolise la prédominance de l'Europe devant l'intérêt national. Pour autant, « a perspective d'une instance de l'armement passant ses commandes pour l'ensemble des armées de l'UE à un pôle

---

<sup>6</sup> docteur Wendelin von Sperber, directeur de l'OCCAR, Armées d'aujourd'hui, avril 2002.

industriel européen est encore lointaine<sup>7</sup>. » L'OCCAR gère actuellement sept programmes (Hot/Milan, Roland, Tigre, Cobra, FSAF, GTK-MRAV-PWV<sup>8</sup>, A 400M), tandis qu'un programme le système d'armes antiques aériens (PAMS) est en cours d'intégration. Parmi les nouveaux programmes que l'OCCAR pourrait avoir à conduire, Polyphème, un missile filoguidé par 40 km de fibres optiques, ou le Marine aircraft patrol, un avion de patrouille maritime.

### **Le processus LoI (Letter of Intent)**

C'est le 27 juillet 2000 que les ministres de la Défense de 6 pays (France, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Suède) ont signé un accord-cadre en vue de faciliter les restructurations de leur industrie de Défense. Cet accord fait suite à un processus mis en place en 1997 par une lettre d'intention entre les 6 pays déjà cités. Dans le passé, l'absence d'entente dans les domaines stratégiques, légaux ou techniques a été citée par les industriels comme une barrière à l'internationalisation des industries de Défense européenne.

Le principal bénéfice attendu est une réduction des coûts de production au travers d'une organisation plus efficace, par l'abandon de la duplication des chaînes d'assemblage.

Les principales difficultés ainsi levées concernent la protection du secret et le contrôle des exportations. Les décisions concrètes devraient voir le jour prochainement et porter sur :

- La création d'une instance placée sous l'autorité des ministres de la Défense chargée de la définition à moyen et long terme de besoins communs aux pays LoI par des programmes menés en coopération.
- L'opportunité de jumeler cette instance d'état-major avec une instance *ad hoc* d'acquisition commune aux six pays ;
- La prise en compte, dès les études amont et tout au long du déroulement des programmes en coopération, de la dimension économique : partage des frais de R&D et élimination des doublons, participation aux frais de R&D en cas d'adhésion tardive au programme, réduction des coûts par la prise en compte de l'effet de série et des possibilités d'exportation, spécification au plus près de la satisfaction du besoin, compromis entre le souhaitable et le financièrement acceptable, etc...., tout en tenant compte des intérêts de l'industrie, notamment dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

### **Les sociétés européennes.**

---

<sup>7</sup> Philippe MIGAULT, 9/01/2001, *Vers une agence européenne de l'armement*, Le Figaro.

<sup>8</sup> déclinaison dans les trois langues des pays clients d'un véhicule blindé multi-rôles. Participants : le Allemagne Grande-Bretagne Pays-Bas (Armées aujourd'hui, avril 2002)

C'est un projet de plus de trente ans qui s'est concrétisé au sommet de NICE. Cette percée devrait faire naître prochainement le statut de société anonyme européenne (SAE). Cette construction reste un instrument extrêmement complexe et difficile à gérer. Cette avancée juridique permettra aux entreprises du monde de la Défense d'adopter une identité compatible avec les ambitions politiques des états. Auparavant les sociétés se regroupaient au sein de groupements européen d'intérêt économique, voire de consortium dont les sociétés nationales demeuraient les fondements. C'est le fonctionnement opérationnel qui se voit améliorer par cette transnationalité qui apporte plus d'autonomie à la construction plurinationale par rapport aux sociétés purement nationales.

### **L'European Defense Industry Group (EDIG)**

Pour défendre leurs intérêts les industries se sont fédérées au sein d'un groupe de pression. Il a été créé en 1990 par les associations nationales des industries des pays membres du GAEO. L'EDIG représente les intérêts de l'industrie de Défense européenne et maintient de proches relations de travail avec les gouvernements des pays de l'UEO.

L'EDIG a un conseil de direction, un comité technique et un comité économique et juridique. C'est une source d'information de haut niveau et d'un grand intérêt pour les décideurs.

Parmi ces recommandations, l'EDIG souhaite le maintien de l'article 296 pour éviter le risque de disparition de l'industrie européenne, en particulier sous les coups de l'industrie américaine. L'EDIG met ainsi en avant les pratiques déloyales en place aux Etats-Unis dans le secteur de la Défense.

### **5) Panorama des principales sociétés européennes.**

Au niveau aéronautique et spatial, outre les sociétés d'origine française déjà évoquées, il ne reste plus pratiquement plus que B. A. E. Systems (chiffre d'affaires en 2000 , 19,3 milliards d'euros) et le groupe suédois Saab. Les groupes indépendants ont quasiment disparu, puisque le groupe germano-américain Fairchild Dornier vient de déposer son bilan.<sup>9</sup>

Les secteurs de l'armement terrestre et la construction navale restent à consolider. Autour des principaux constructeurs d'armement terrestre (Renault, Giat, Krauss Maffei), il existe une multitude de petits constructeurs, dont la survie économique est très souvent assurée par des subventions camouflées en contrats étatiques. Le développement des structures européennes

---

<sup>9</sup> Le Figaro économie, 4 avril 2002.

amènera nécessairement de fortes concentrations. Ainsi en Allemagne, le chancelier Gérard Schröder a appelé les entreprises allemandes de défense navale à fusionner pour former un pôle de référence en Europe. Une démarche que chaque pays européen doit préalablement initier avant d'envisager une Europe de la construction navale de défense. Mais tous ne sont pas au même point. Les chantiers navals d'Europe du Nord sont fortement privatisés quand ceux de l'Europe du Sud restent majoritairement étatiques. H. D. W. chantier naval allemand, grand exportateur et principal concurrent de DCN en Europe, a racheté le suédois Kockums et s'est rapproché de son compatriote Blohm&Voss<sup>10</sup>. Des accords sont en pourparlers avec l'italien Finusa, ce dernier envisageant de racheter un chantier naval grec lui-même en discussion avec un chantier naval espagnol<sup>11</sup>. De nombreuses alliances sont donc actuellement en train de se nouer.

---

<sup>10</sup> Les Échos, 8 février 2002

<sup>11</sup> Armées d'aujourd'hui, avril 2002

## ***II) une chance pour la France et l'Europe.***

### **1)Rappel sur la théorie économique.**

Le contexte international a changé : les budgets diminuent et parallèlement les coûts ont augmenté. Les états cherchent à se désengager pour augmenter leur marge de manœuvre dans d'autres secteurs en particuliers sociaux, et la construction européenne a institué le libre-échange en Europe d'un point de vue économique. Dans ces conditions un rappel de théorie économique n'est pas inutile pour ramener à la réalité certains irréductibles. Il faut se référer en économie industrielle, au modèle proposé par Krugman, économiste réputé et conseiller de plusieurs administrations américaines, dont celle du président Clinton.

On considère donc deux pays « identiques », initialement en autarcie, qui passent au libre-échange. Il y a « n » entreprises dans chaque pays. Le marché opère, et au niveau du consommateur, le bien-être augmente car le prix des biens diminue. Il y a par ailleurs plus de firmes sur le marché mais le nombre total de firmes n'est pas égal à  $n+n=2n$ , mais à  $\sqrt{2} \cdot n$ .

Ceci veut dire que la globalisation diminue le nombre de firmes qui ont chacune une part de marché plus forte et qui produisent à un coût plus faible. Ceci signifie que d'un point de vue théorique, la construction de l'Europe impliquera une diminution du nombre des entreprises d'armement.

### **2)L'industrie de défense européenne : un moyen de résoudre le prix de**

#### **l'indépendance nationale.**

##### **En termes financier et social :**

les avantages d'une industrie européenne de défense paraissent indéniables. La surface financière représentée par de grands groupes n'a rien à voir avec celle des unités nationales. Cette surface peut leur permettre de financer des projets de recherche et de développement, d'adapter leurs investissements industriels en faisant appel plus facilement au marché primaire par des augmentations de capital, ou encore par des emprunts auprès des banques. On rejoint la problématique de la taille critique que la mondialisation a mis en avant. La taille critique permet de se protéger, d'éviter le déclenchement d'offre publique d'achat hostile et elle vise à acquérir à moindre coût des technologies particulières, et sans que cela ne coûte rien à la collectivité.

Certes cette concentration ouvre des perspectives qui peuvent paraître effrayantes. La dilution du capital dans le public, la multiplication des actionnaires peuvent entraîner la recherche

d'une rentabilité à court terme. On entre alors dans une logique de valeur ajoutée pour l'actionnaire qui s'effectue parfois au détriment du long terme. Les applications d'une logique financière peuvent avoir des conséquences sur l'organisation des groupes, notamment sur leur situation géographique comme par exemple l'installation des sièges sociaux : le cas EADS est à cet égard emblématique.

Prenant en compte les évolutions technologiques et capitalistiques, l'adaptation des industriels est plus rapide que l'harmonisation fiscale des états. Dès lors en cas de retrait un peu trop important d'un état dans une société dans le cas d'une privatisation, celui-ci pourrait être pénalisé par les problèmes de prix de cession interne. Ainsi un état à faible taux de TVA pourrait voir arriver sur son territoire des activités à très forte valeur ajoutée, génératrices de hauts revenus, tandis que d'autres, handicapés par une TVA ou des charges sociales élevées garderaient les activités de production bas de gamme. Il pourrait y avoir transfert de savoir au profit d'un maintien de l'emploi (activités d'assemblage basique). Par ailleurs l'exemple de Dassault et EADS peut laisser perplexe : ces deux sociétés sont concurrentes et pourtant EADS détient 49 % de Dassault : une communication financière volontairement ou non mal faite pourrait engendrer des catastrophes, ou plus simplement, des tensions au sein du groupe EADS (à titre de rappel au sein d'EADS 58 postes de directeur ont été identifiés à la création) pourraient nuire fortement à Dassault.

Il y a donc nécessité de s'adapter au plus vite pour préserver l'indépendance nationale en favorisant la création d'une industrie de défense européenne.

### **En termes technologiques :**

deux secteurs majeurs sont particulièrement concernés, les systèmes d'information et le nucléaire. Jusqu'à présent en ce qui concerne le nucléaire il n'y a pas eu de partage réellement envisagé d'un côté comme de l'autre malgré quelques belles déclarations d'intention. En ce qui concerne les systèmes d'information il faut se demander si nous pourrions rester longtemps à la pointe de l'innovation dans ce domaine ? La France souffre d'un déficit chronique d'informaticiens et d'une culture informatique faible au sein de la population qui s'explique par des comportements sociaux encore trop verticaux et hiérarchisés : c'est d'ailleurs une des raisons avancées pour expliquer le retard du développement d'Internet en France. La France n'a pas su mettre en place une politique d'immigration sélective pour attirer des cerveaux (le « premier fabricant » mondial d'informaticiens, l'Inde « n'exporte » pas ses « produits » vers la France...). Ainsi le prix de l'indépendance nationale risque d'être fatal à court terme tant l'évolution est rapide et le danger d'une dépendance vis-à-vis de l'extérieur est tangible : la France est déjà le meilleur élève de la famille Microsoft. À cet égard l'exemple de la société

Business Object est significatif : société créée à l'aube des années 90 par deux Français, elle est aujourd'hui une multinationale dont le siège social est en Californie et dont l'un des fondateurs a pris la nationalité belge.

**En termes politiques :**

quel est le type de défense que la France recherche ? La politique d'un pays, le format des armées, ont souvent conditionné la formation d'une industrie d'armement. Il semble aujourd'hui que cette tendance soit inversée. Depuis 1996 c'est à partir du budget que se construit l'outil de défense français et cette situation sera certainement celle de l'Europe de demain. Les capacités financières détermineront le niveau des forces armées et par là même risquent d'affecter la taille des industries de défense . Aussi le maintien d'une industrie de défense indépendante au niveau français se traduira par une diminution des possibilités d'action du pouvoir politique qui sera contraint par l'obligation d'assurer la survie de ces entreprises.

Il faudrait aussi peut-être parler en termes culturels, dans la mesure où cela impliquerait de repenser le capitalisme français et le rôle de l'état vis-à-vis de l'outil industriel. Mais il s'agit là d'un débat extrêmement sensible.

**3) la création d'une industrie de défense européenne est véritablement une chance pour la France.**

**Vers une armée plus efficace !**

Quel intérêt l'armée française peut-elle trouver à la constitution d'une industrie de défense européenne ? Ils paraissent a priori évidents et pourtant le risque est fort de tomber de Charybde en Sylla, c'est-à-dire de se voir imposer des matériels dont elle n'a guère besoin, par des lobbys encore plus puissants et finalement de voir son champ limité à des systèmes qui tentent de répondre à toutes les attentes sans parvenir à les satisfaire vraiment. Mais cette vision est trop statique et c'est faire injure à l'armée française que de penser que sa qualité n'est basée que sur la technologie qu'elle emploie : ceux qui utilisent cet argument sont généralement les mêmes qui critiquent l'armée américaine en lui reprochant d'être beaucoup trop technologique et pas assez humaine. En réalité, la création d'une industrie de défense européenne pourra être un bon moyen de se décharger des contraintes sociales qui l'obligent à choisir des armements dont elle ne veut pas. De plus, il est évident que même sans aller jusqu'à la création d'une armée européenne, une meilleure compatibilité et une meilleure interopérabilité avec les autres armées des pays européens seront au rendez-vous. La capacité à prendre sous OPCON ou OPCOM des forces étrangères est une qualité nécessaire, difficile,

mais extrêmement valorisante pour une armée (et naturellement un signe politique très fort) : cela est grandement facilité lorsque le matériel est commun, ce n'est plus alors qu'au système d'hommes de résoudre les problèmes. Ainsi la décision de mettre en chantier l' 400 M, après de nombreux déboires politiques, ouvre à l'évidence des perspectives très intéressantes : outre la possibilité ultime de créer un commandement du transport aérien européen, il est évident que la mutualisation des moyens de transport qui existe déjà s'en trouvera grandement facilitée et améliorera considérablement les capacités de transport de l'armée française en cas de nécessité.

Enfin le partenariat avec d'autres états contraindra plus l'Etat français à maintenir ces engagements, ce qui permettra à l'armée française de cesser de bâtir des schémas obsolètes, et de voir son plan d'équipement se réduire dramatiquement parce que les coûts de production ont augmenté de façon exponentielle. Il apparaît ainsi clairement que si les armées françaises devaient se limiter à des fournitures strictement nationales, tout en voulant continuer à assumer toutes les fonctions demandées, la France tomberait vite dans l'impuissance souveraine.

Naturellement est-il utile de rappeler que la création d'une industrie de défense, parce qu'elle fournira en priorité des armées européennes est un puissant facteur en vue d'une armée européenne. Gardons à l'esprit la phrase de Jean Monnet sur les petits pas concrets...

**Un moyen de développer le processus de réforme de l'état !**

« Il y a déjà longtemps que les règlements et les directives issues des institutions européennes servent d'alibi au gouvernement ou au parlement français pour imposer des réformes à des acteurs étatiques ou sociaux hostiles à tout changement. La réforme de l'État est un véritable serpent de mer. Il n'y a ni réel moyen, ni plus encore de volonté.

Au niveau des industries de défense, on constate que les mouvements de restructuration sont venus par le privé et que devant la nécessité impérieuse de s'adapter, l'État a dû engager une réforme dans sa participation aux industries. Mais il l'a fait pour les industries les plus compétitives : le symbole de cette réussite étant les groupes EADS, Astrium... Or il est symptomatique que le siège social de EADS se situe aux Pays-Bas. Ce choix répond explicitement à des critères économiques et juridiques et non pas politiques. Il doit entraîner une réflexion approfondie sur l'harmonisation fiscale en Europe, la taxation des bénéfices des entreprises (la France et l'Allemagne sont les deux pays où les bénéfices des entreprises sont les plus imposés) et sur l'instabilité et la complexité juridique propre à la France.

Mais cet exemple est emblématique à un autre égard. Ce groupe s'est constitué dans un domaine où le savoir et la connaissance qui engendrent la technologie sont des données

primordiales. Ainsi que l'a constaté l'OCDE, mais aussi le président Chirac devant l'IHEDN en 1996, les sociétés qui domineront le XXI<sup>e</sup> siècle sont celles qui maîtriseront le savoir. Or ce savoir passe par un système éducatif performant. Si tel était le cas du système français, il ne l'est plus. L'université française n'attire pas les chercheurs et les étudiants étrangers. Le système scolaire français dont le budget est estimé à plus de 100 milliards d'euros est en échec.

La création d'une industrie de défense européenne est une chance pour la France dans la mesure où elle alimente le débat sur la nécessaire réforme de l'État, qui en France a atteint et dépassé les limites de ses capacités de gestion. Pour s'en convaincre, on peut se référer au livre de Jean Fauroux, Notre État qui par-delà les clivages politiques dresse un constat alarmant. Mais il faut savoir saisir cette chance que fournit l'industrie d'armement.

### **Un axe de réflexion pour un état stratège !<sup>12</sup>**

Faut-il le rappeler ? Le mot « stratège » vient du grec *strategos* qui signifie « chef de guerre ». De l'Égypte ancienne jusqu'aux périodes les plus récentes de l'histoire, à la notion de stratégie de l'État répondait des ambitions expansionnistes et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir. Il s'agissait alors de mettre en corrélation l'objectif à atteindre avec les effectifs humains et matériels à disposition, le temps imparti aux opérations et l'estimation du positionnement ennemi. En résumé, d'établir un plan de bataille. L'État fut d'abord la stratégie militaire, et c'est l'art de la guerre qui prima sur les autres. Ses qualités ont progressivement trouvé des applications civiles et économiques, au fur et à mesure de la pacification du pays et de la structuration centralisée de l'État auprès d'un pouvoir unique.

L'État, puissance intellectuelle et financière, maître du mouvement, fut également longtemps le maître du temps. Il était « le maître des horloges »<sup>13</sup>.

Aujourd'hui la mise en concurrence oblige les états à une stratégie macro-économique offensive. Le premier rôle d'un État moderne est donc de définir une stratégie macro-économique entreprenante pour attirer et maintenir les emplois et les richesses. Il ne lui appartient plus, du fait de la mondialisation, de créer seule les conditions de la croissance. La situation économique du pays est liée à celle de ses voisins proches et à celle des grands ténors : États-Unis, Japon, Allemagne,... Mais s'il est habile, l'État peut, profitant de la conjoncture générale, tirer au mieux son épingle du jeu. Son rôle de stratège industriel est ainsi illustré au travers d'EADS. Ainsi en 1998, les rumeurs d'un rapprochement entre British

---

<sup>12</sup> Anne Lauvergeon, in *Notre Etat*, éditions R Laffond 2001

<sup>13</sup> Philippe Delmas, *Le bel avenir de la guerre*, 1996

Aerospace et DASA sont proches de se concrétiser. Jamais la crainte d'un isolement des grands acteurs de la défense et de l'aéronautique française n'a été aussi forte qu'à Paris. Par chance, le spectre de l'alliance germano-britannique s'efface après l'échec de la fusion annoncée des deux conglomérats pour des raisons de primauté relative. L'État français est alors prêt à tout, et même à prendre des risques, pour réussir le mariage franco-allemand. Le sentiment de l'urgence et l'absence d'alternative ont balayé les doutes et les hésitations.

Revenant sur la stratégie précédente de fusion d'Aérospatiale et de Dassault, non aboutie faute d'enthousiasme réciproque des candidats au mariage, le gouvernement socialiste lève ses réticences sur la privatisation d'Aérospatiale, dépasse les oppositions à la fusion avec Lagardère-Matra et fait confiance aux dirigeants du groupe privé quant aux négociations avec DASA.

La stratégie est réussie, EADS est née, British Aerospace est devenu le tiers isolé. Les coédifications sont maintenant presque toutes réunies pour faire évoluer et Airbus égard des désintéret majoritaire dans le contrôle de l'avionneur civil.

La stratégie est risquée : quid de la pérennité de l'actionnariat du grand ensemble EADS ? Côté français, elle est liée d'une part à la stratégie globale d'un groupe également largement investi sur les médias et d'autre part aux potentielles évolutions de sa structure capitalistique. Côté allemand, quelles seront les arbitrages à venir sur cette participation dans un groupe très majoritairement tourné vers l'automobile ? Ce pendant l'État a fait le choix du mouvement et le choix du grand large. C'était certainement le bon si on évalue le prix de l'immobilisme : une marginalisation française progressive.

Or l'État moderne ne peut être immobile : soit il est stratège de sa propre transformation et éventuellement acteur des transformations qui touchent la société, soit il en est spectateur.

L'État doit comprendre qu'il doit s'alléger : il l'a fait au travers de nouvelles régulations comme par exemple les autorités administratives indépendantes. Il doit le faire en ayant une stratégie macro-économique performante et pour cela il doit remplir des conditions. Tout d'abord il se doit d'assurer une stabilité des règles du jeu pour sécuriser les différents acteurs. La seconde condition est beaucoup plus complexe : l'État ne peut développer une stratégie économique que s'il assure par ailleurs, de manière reconnue comme correcte par les citoyens, ses missions de sécurité, de cohésion sociale et d'éducation.

Mais l'État doit aussi plus s'investir dans les réseaux : cela va depuis le très médiatisé forum économique mondial qui rassemble à Davos (ou à New York) tous les ans à la fin de janvier plusieurs milliers de capitaines d'industrie, responsables politiques et brasseurs d'idées et des think tanks, jusqu'à la multiplicité de conclaves beaucoup plus modestes et discrets, réunissant

sur les thèmes les plus divers, praticiens et théoriciens étatiques et non étatiques. « Dans ce réseau bien réel, les think tanks que sont les instituts de recherche en relations internationales ou stratégiques jouent un rôle essentiel. Or nombres de nos responsables officiels non seulement ont tendance à ne pas prendre au sérieux ce monde des think tanks, mais ce qui est plus grave ils ont la réputation non usurpée de ne pas participer aussi pleinement que la plupart de nos partenaires au réseau de discussions en amont. Les Français, et notamment des responsables étatiques, se signalent trop souvent par leurs proportions à ne pas répondre aux invitations officielles ; ou, lorsqu'ils y répondent, de dire qu'ils viendront, pour se décommander à la dernière minute. Tout simplement, les responsables français pensent trop fréquemment que ce type d'activité n'en vaut pas la chandelle<sup>14</sup>. Combien de fois a-t-on pu constater le faible nombre de nos représentants officiels, ou l'inégalité de leur niveau de représentation, dans les réunions de Ditchley, de la Wehrkunde, à la Rand, ou même au Bilderberg. À l'époque où le chancelier Kohl consacrait 48 heures de son temps chaque année à ce cénacle, on n'y croisait jamais un responsable politique français de niveau équivalent ». Si la France est trop absente de ce genre de réunions, elle ne pourra avoir d'influence sur les stratégies industrielles européennes. Il faut que l'industrie française devenue industrie européenne de défense soit influencée par la France ce qui amènera nécessairement un nouveau débat au sein duquel les militaires devront être beaucoup plus impliqués et influents. Cela nécessite d'envisager de nouveaux rapports entre la société civile et la société militaire.

### **Un état stratège est un État moderne.**

Nous utiliserons l'acronyme ETAT MODERNE en paraphrasant Roger Fauroux et Bernard Spitz pour montrer à quel point l'imbrication entre l'industrie d'armement et de la réforme de l'État est une réalité.

E= éducation, pour maîtriser les nouvelles technologies, pour conserver et acquérir le savoir afin d'éviter l'approfondissement du gap technologique avec les pays États-Unis.

T= transparence des comptes, afin d'éviter de nouveaux GIAT, DCN, et autres manipulations de haut de bilan .

A= aménagement du territoire, armement, armées. Seule une volonté politique ferme peut résoudre ces problèmes de gestion.

T= temps : il faut renoncer aux réglementations issues d'un colbertisme d'un autre âge, et comprendre l'accélération du temps.

---

<sup>14</sup> François Heisbourg, in *Notre Etat*, éditions R Laffond 2001

M= management : « management control » en Américain signifie non pas simplement contrôle de gestion, mais maîtrise du futur . Ceci nécessite d'avoir un pays compétitif, une armée efficace et moderne, pourrait être en mesure de présenter un Etat puissant et influent.

O= ouverture, opportunité : en particulier, aux entreprises étrangères.

D= défense : sans doute faut-il repenser la défense française dont le modèle 2015 paraît de plus en plus remis en cause.

E= entreprises, emplois, à fin de préserver ceux qui offrent la plus forte valeur ajoutée et éviter de devenir un pays de sous-traitants

R= réforme : si ce n'est pas le cas, ce sera le traitement de choc d'un libéralisme débridé.

N= nouvelles technologies : elles rendent l'État plus fort mais aussi plus fragile. Elles sont intimement liées aux industries d'armement et de sécurité.

E= Europe : bien sûr...

On se rend compte combien l'industrie d'armement est impliquée dans chacune de ces lettres.

C'est pourquoi il ne faut en aucun cas la négliger.

## ***Conclusion***

La création d'une industrie européenne de défense n'est pas seulement en marche, elle est déjà une réalité concrète et tangible et le nier reviendrait à nier purement et simplement la réalité. Il est aisé de constater que les domaines dans lesquels cette création est la plus avancée sont ceux qui offrent à la France la plus grande notoriété et les plus gros retours sur investissements, tant en terme de profits, de découvertes technologiques et finalement de niveau de vie. A contrario, les domaines dans lesquels, à l'exception de quelques technologies très particulières liées au nucléaire, la France reste désespérément seule sont ceux qui sont devenus de véritable poids morts (que l'on songe au gouffre financier du Giat) ou qui coûtent tellement chers qu'ils handicapent véritablement le développement de notre armée (Le Rafale pour ne citer que le plus symbolique).

Le modèle d'armée 2015 ne pourra être réalisé si l'industrie de défense n'est pas en mesure d'offrir des coûts raisonnables : seule une industrie de défense européenne peut répondre à cette attente et permettre à la France de garder sa souveraineté et son indépendance qui lui permettront à ce moment de choisir et de peser sur le modèle politique qu'elle assigne à l'Europe. Dans le cas contraire, elle ne sera plus un moteur mais simplement un wagon de la construction européenne. C'est un élément qui a clairement été mis en valeur par l'engagement très ferme pris par la Grande-Bretagne dans le processus de création d'une défense européenne depuis 1998.

En accentuant la création d'une industrie européenne de défense, l'État français peut saisir la chance de retrouver une certaine forme de souveraineté en montrant une image d'état volontaire, engagé dans un processus de modernisation et de réforme. De l'immobilisme actuel issu de son hypertrophie, « de la panne actuelle », l'État peut redevenir un état stratège par l'effet de contagion qui pourrait être engendré par une démarche active en faveur de l'industrie d'armement européenne. Mais il est nécessaire de ne pas tarder sous peine de devenir rapidement un pays de sous-traitants.

## **Bibliographie**

### **ouvrages**

- FAUROUX Roger , SPITZ Bernard, Notre Etat, Robert Laffont, 2001.
- TOULEMON Robert, La Construction Européenne, édition du livre de poche, 1994.
- Institut des hautes études de défense nationale, Comprendre la Défense, édition Economica, 1999.
- DELMAS Philippe, Le Bel Avenir de la Guerre, 1996

### **Revue et publications spécialisées**

- PICQ Jean, l'industrie nationale d'armement a-t-elle encore un sens ? Défense nationale, juillet 1996.
- Ministère de la Défense, Conseil Economique de la Défense, les nouveaux défis économiques de la défense, tome 1 et tome 2 du séminaire du 28 janvier 2001.
- Institut des hautes études de défense nationale, rapports de la 52e session nationale.
- Institut des hautes études de défense nationale, rapports de la 51e session nationale.
- Institut des hautes études de défense nationale, France, Europe : quel esprit de défense à l'aube du XXIe siècle ?, colloque du cinquantenaire , 1998
- Dossier Armées d'aujourd'hui consacré à l'Europe de l'armement, avril 2002.
- Les cahiers de Chaillot, n° 47
- Revue l'Armement
- Revue Défense, publiée par l'IHEDN
- études de la Société française d'études militaires (S. F. E. M), juin 2002, à paraître.